DE_012_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 25 janvier 2025

Date convocation : 20 janvier 2025	*Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-cinq, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Implantation d'une zone d'accélération des énergies renouvelables en toiture sur des bâtiments communaux

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Monsieur le Maire propose de définir 5 zones propices à l'installation de solaire photovoltaïque sur toiture : le Centre d'Incendie et de Secours, le local du stade, le local de stockage, la salle polyvalente et le bâtiment de la gendarmerie.

Il s'agit, à ce stade, d'une phase de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- DECIDE de retenir les 5 zones définies ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025
Date de reception de l'AR: 03/02/2025
048-214800195-DE_012_2025-DE
AGEDI